

L'ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE POUR MINEURS DU RHONE



Cérémonie de remise des clés de l'EPM du Rhône
à M. Pascal Clément, Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice

9 Mars 2007



Communiqué de presse

Pascal Clément, garde des Sceaux, ministre de la Justice a reçu le 9 mars 2007 les clés de l'ÉPM du Rhône, premier Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs à être réalisé en France

L'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs du Rhône est le 1^{er} des 7 EPM à être réalisé en France. Les 6 autres seront livrés en 2007 et 2008 à proximité de Paris (2 EPM), Lille, Marseille, Nantes et Toulouse.

Les EPM sont conçus spécifiquement pour l'accueil de 60 jeunes détenus, âgés de 13 à 18 ans. Tout en intégrant les exigences de sécurité carcérale, ils placent l'éducation au cœur de la prise en charge des jeunes détenus avec un objectif : préparer leur sortie et leur réinsertion.

D'une surface de 6 860 m², l'EPM du Rhône s'étend sur un terrain de 4,3 hectares.

Il dispose de :

- 7 unités d'hébergement avec accès individuel : 5 unités garçons, une réservée aux filles et une pour les nouveaux arrivants
- un terrain et une salle de sports
- un pôle socio-éducatif
- un pôle santé
- un pôle parloir
- 2 cours en zone hors détention

L'EPM du Rhône est réalisé en « conception-réalisation » par le groupement constitué autour du groupe Dumez, associé à l'architecte Pierre Vurpas et au bureau technique Technip TPS, pour un montant de travaux de 12,9 millions € TTC.

La construction des sept EPM a été décidée dans le cadre de la Loi d'Orientation et de programmation de la Justice (LOPJ, votée en 2002). Pour remédier à l'insuffisante capacité d'accueil du parc pénitentiaire et à la vétusté de certains établissements, la LOPJ a prévu un programme ambitieux de modernisation du parc immobilier avec la construction de **13 200 places nouvelles** de détention. Les établissements les plus vétustes seront fermés.

Ce programme présente les objectifs suivants : respecter la dignité des détenus, renforcer les conditions de sécurité et favoriser la réinsertion.

Ce programme, dont la réalisation a été confiée à l'**Agence de Maîtrise d'Ouvrage du Ministère de la Justice (AMOTMJ)**, comprend la construction de 9 200 places en métropole, 1 600 places en outre-mer, 420 places pour mineurs et 2 000 places « nouveau concept » pour les courtes peines.

Contacts presse

Cabinet du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Sophie CHEVALLON : 01 44 77 63 39 / Guillaume DIDIER : 01 44 77 22 02

SOMMAIRE

La LOPJ	4
L'éducation au cœur du projet EPM	7
Le programme de construction	8
L'EPM du Rhône	9
L'apport à l'économie locale	12
Le calendrier	13
Les chiffres clés	13
Les acteurs	14
L'AMOTMJ	15
LA DPJJ et la DRPJJ Rhône-Alpes-Auvergne	16
La DAP et la DRSP de Lyon	17

LA LOPJ

Ce que prévoit la loi

Les objectifs

Les dispositions de la **loi d'orientation et de programmation pour la justice (LOPJ)** du 9 septembre 2002, visaient à répondre à 4 objectifs majeurs :

- améliorer l'efficacité de la justice au service des citoyens, rapprocher la justice des justiciables
- se donner les moyens de mieux faire exécuter les décisions pénales
- traiter plus efficacement la délinquance des mineurs
- donner de nouveaux droits aux victimes et leur permettre d'organiser plus efficacement la défense de leurs intérêts.

Des mesures concrètes pour l'administration pénitentiaire

Pour l'administration pénitentiaire, cette loi se traduit par de nouveaux moyens, une sécurisation et une humanisation renforcée des établissements pénitentiaires et une meilleure prise en charge des détenus.

Le programme immobilier : augmenter la capacité des établissements pénitentiaires

Pour remédier à l'insuffisante capacité d'accueil du parc pénitentiaire et à la vétusté de certains établissements, la LOPJ a prévu un programme ambitieux de modernisation du parc immobilier avec la construction de **13 200 places nouvelles** de détention.

Ce programme, dont la réalisation a été confiée à **l'Agence de Maîtrise d'Ouvrage du Ministère de la Justice (AMOTMJ)**, comprend la construction de 9 200 places en métropole, 1 600 places en outre-mer, 420 places pour mineurs et 2 000 places « nouveau concept » pour les courtes peines.

L'amélioration des services pénitentiaires

La loi a pour ambition :

- de moderniser les établissements pénitentiaires et de les doter de dispositifs de sécurité plus efficaces
- de revaloriser la situation des personnels pénitentiaires et d'améliorer l'exercice de leur mission
- d'améliorer la prise en charge des détenus ainsi que leur activité en établissement pénitentiaire :
 - renforcement de la lutte contre l'indigence,
 - maintien des liens familiaux, amélioration des conditions de travail des détenus,
 - valorisation de leurs acquis sociaux et professionnels,
 - amélioration des conditions d'accès des détenus aux soins médicaux et psychologiques.

Programme pénitentiaire et premier bilan

S'agissant des 9 200 places pour majeurs en métropole, les procédures sont très avancées et relèvent de plusieurs modes de commande publique :

- Trois centres pénitentiaires de 690 places chacun en maîtrise d'ouvrage publique traditionnelle implantés à Mont de Marsan, Rennes et Bourg en Bresse.
Ils seront livrés en 2008 pour le premier et en 2009 pour les deux autres.
- Une deuxième vague d'opérations pour environ 7 000 places sera réalisée selon les procédures de partenariat public -privé.
 - Un premier lot d'opération concerne la réalisation du centre de détention de Roanne, du centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville, de la nouvelle maison d'arrêt de Lyon, et du centre pénitentiaire de Béziers soit au total 2 790 places
 - Les établissements pénitentiaires seront livrés en 2008 et 2009
 - Un deuxième lot concerne la réalisation de trois centres pénitentiaires à Poitiers- Vivonne, le Havre et le Mans- Coulaines soit un total de 1690 places
 - Les établissements pénitentiaires seront livrés en 2009
 - Le troisième lot concerne la maison d'arrêt de Nantes, le centre de détention de Réau en Ile de France et le centre pénitentiaire de Lille -Annœullin pour un total de 2 000 places.
 - Les établissements seront livrés à partir de 2010
- Deux maisons centrales à Condé-sur-Sarthe et Vendin-le-Vieil sont en cours d'études
- Un centre pénitentiaire de 290 places à Ajaccio dont l'architecte vient d'être désigné
- La rénovation de la maison centrale d'Arles qui sera livrée en 2008

Pour les 1 600 places pour majeurs outre mer

- le nouveau centre pénitentiaire de Saint Denis de 554 places sera livré en 2008
- le centre pénitentiaire de Ducos-Martinique sera livré en 2007
- d'autres opérations sont conduites en Guadeloupe, à la Martinique, à la Réunion et en Polynésie.

Les 420 places pour mineurs

Deux lots d'opération géographiques ont été confiés à deux prestataires différents :

- Le premier concerne 3 opérations qui sont implantées à Valenciennes- Quiévrechain, Meaux-Chauconin et dans le Rhône et seront livrées en 2007 et en 2008 pour Meaux-Chauconin
- Le second concerne 4 opérations qui sont implantées à Nantes-Orvault, Toulouse-Lavaur, Marseille et Porcheville et seront livrées en 2007.

Les 2000 places « nouveau concept » pour les courtes peines

Les quartiers courtes peines (QCP) sont implantés à proximité des maisons d'arrêt auxquelles il sont rattachés.

- Trois opérations sont en cours d'études et pour lesquelles pour deux d'entre elles les architectes sont désignés, il s'agit du QCP de Fleury Mérogis et de Toulouse Seysses d'une capacité respective de 120 et 60 places. Ils seront livrés en 2008. Le troisième celui de Nantes d'une capacité de 60 places sera réalisé en partenariat public privé.

- Huit sites font l'objet d'études pour l'implantation de 8 autres QCP d'une capacité de 60 places chacun.

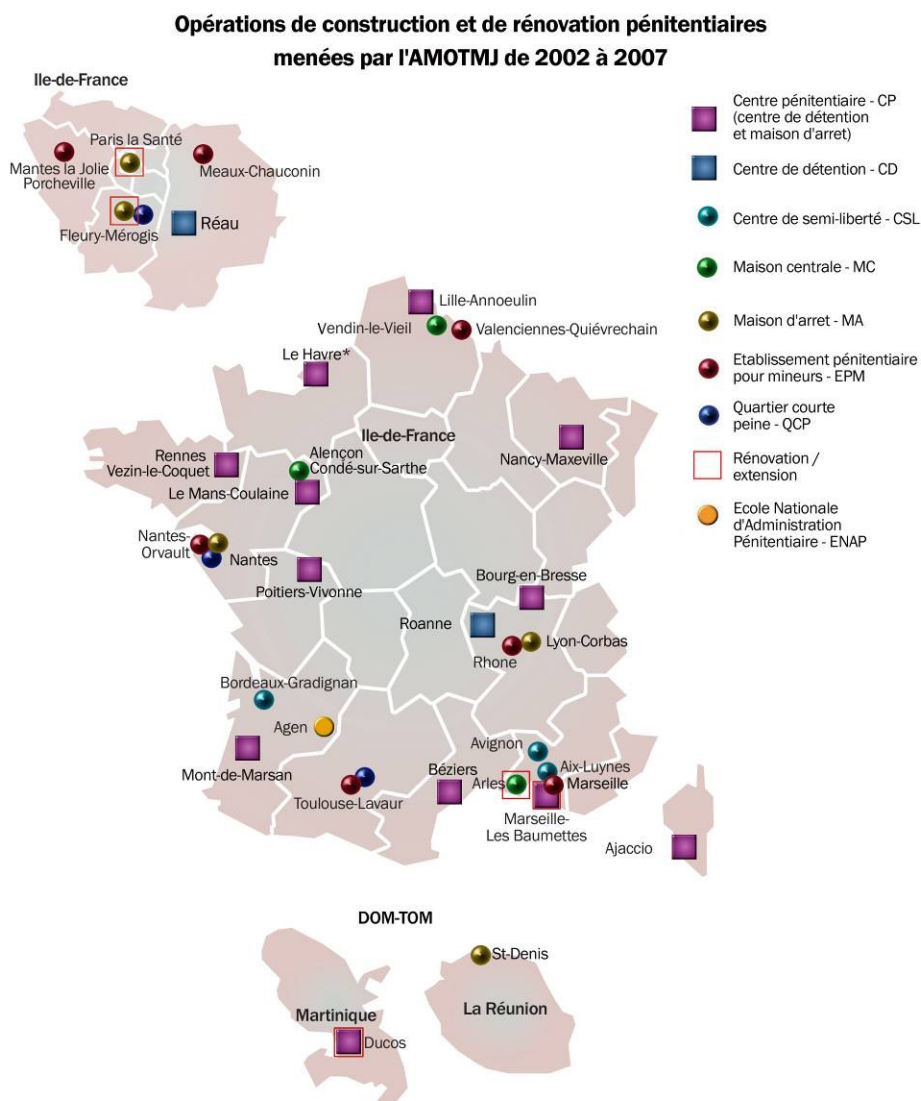
Les grandes rénovations

En plus des nouvelles places prévues par la LOPJ, l'Agence mène également trois opérations de rénovation lourde conduites en site occupé.

Il s'agit de :

- La maison d'arrêt de Fleury Mérogis dont la rénovation conduira à disposer de 3 690 places. La livraison se fera par grandes étapes entre 2006 et 2015.
- Le centre pénitentiaire des Baumettes qui permettra de disposer progressivement de 1390 places d'ici 2014
- La maison d'arrêt de Paris la Santé d'une capacité de 1300 places qui sera réalisée en partenariat public privé et dont la procédure vient d'être lancée

Le programme en cartes



* Communes de Gainneville, Saint-Aubin-Routot et Rogerville

L'éducation au cœur du projet EPM

Pour améliorer la prise en charge des mineurs délinquants et la renforcer, la loi d'orientation et de programmation pour la justice de 2002 a prévu la création d'établissements pénitentiaires spécifiques, les Etablissements Pénitentiaires pour Mineurs (EPM). Sept établissements totalisant 420 places seront livrés entre avril 2007 et juillet 2008.

Séparer les mineurs des majeurs

Les EPM permettent de séparer des détenus adultes les détenus mineurs filles et garçons de 13 à 18 ans pour qui l'incarcération est devenue nécessaire.

Une capacité d'accueil restreinte pour un meilleur encadrement

D'une capacité de 60 places, les EPM permettent une prise en charge personnalisée des mineurs. L'éducation est placée au cœur du projet, dans le but de préparer la sortie et de prévenir la récidive.

Les personnels de l'Administration Pénitentiaire et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse sont affectés dans chaque EPM. Educateurs et surveillants travaillent en collaboration avec des enseignants de l'Education nationale pour assurer le soutien éducatif des mineurs détenus.

Un emploi du temps individualisé

Les activités de formation et d'enseignement ponctuent la journée de 7h30 à 21h30. Les cours sont dispensés sur 5 jours et sont combinés avec les activités sportives et socio-éducatives réparties sur la semaine, week-end compris.

L'adolescent est accompagné et soutenu de façon continue et cohérente. L'ensemble des activités réunit filles et garçons et est pratiquée par petits groupes de 6 en moyenne.

Le maintien du lien familial

Les 7 EPM sont implantés près des grandes agglomérations : Paris (2 EPM), Lille, Lyon, Marseille, Toulouse et Nantes. Leur emplacement, au plus près des juridictions pénales, favorise le maintien des liens entre le mineur en détention et sa famille. Ce maintien du lien familial est un enjeu fort du projet éducatif : le titulaire de l'autorité parentale est associé à la vie en détention du jeune par une information régulière sur son comportement, ses progrès et ses difficultés au sein de l'établissement.

Les EPM conformes aux règles pénitentiaires européennes

Les EPM sont en tous points conformes aux principes concernant les mineurs présentés dans les articles 11-1 ; 11-2 ; de 35-1 à 35 – 4 des règles pénitentiaires adoptées par la France et l'ensemble des membres du Conseil de l'Europe le 11 janvier 2006.

Ces établissements permettent :

- une séparation totale des mineurs et des adultes
- un accès à l'enseignement
- un accès aux services sociaux, psychologiques et éducatifs, à des programmes récréatifs ou à des activités similaires, tels que ceux accessibles aux mineurs en milieu ouvert

Le programme de construction

Des EPM construits en conception-réalisation

Le programme de construction des EPM, prévu dans la LOPJ, a été élaboré dès 2003 par un groupe d'experts constitué de membres du ministère de la Justice, d'ingénieurs, de juristes, de médecins et d'enseignants.

La réalisation du programme EPM a fait l'objet de deux marchés passés selon la procédure dite de « conception-réalisation » qui permet de désigner et de réunir au sein d'un groupement les architectes qui conçoivent le projet architectural des EPM et les entreprises qui les réalisent.

Le premier marché regroupait 3 sites et le second 4. En octobre 2004, les deux marchés de conception-réalisation ont été notifiés. Les critères de choix portaient sur le respect du programme, la qualité architecturale, l'insertion des EPM dans leur environnement ainsi que sur l'économie globale des projets.

- **Le premier groupement**, constitué autour du groupe Dumez, associé à l'architecte Pierre Vurpas et au bureau technique Technip TPS a été choisi pour réaliser les établissements de Quiévrechain, Chauconin et Meyzieu.

- **Le second groupement**, formé de l'entreprise Léon Grosse et de l'architecte Adrien Fainsilber a été désigné pour la construction des EPM de Lavour (Tarn), Porcheville (Yvelines), Orvault (Nantes) et Marseille.

Calendrier des 7 EPM

	Démarrage des travaux	Fin des travaux
Quiévrechain (lot 1)	septembre 2005	mai 2007
Rhône (lot 1)	novembre 2005	avril 2007
Lavour (lot 2)	octobre 2005	avril 2007
Marseille (lot 2)	décembre 2005	juillet 2007
Orvault (lot 2)	mars 2006	novembre 2007
Porcheville (lot 2)	juin 2006	décembre 2007
Chauconin (lot 1)	janvier 2007	juin 2008

L'EPM du Rhône

Le choix du site

Le choix du site répondait à des critères exigeants. Le terrain retenu devait présenter une surface minimale de 2,5 hectares et se situer à proximité des grandes agglomérations, condition indispensable au maintien des liens familiaux et à un accès facilité pour les intervenants extérieurs : magistrats, avocats, éducateurs, enseignants. L'accès depuis l'agglomération voisine devait pouvoir s'effectuer en moins d'une heure et la présence d'un centre hospitalier à proximité constituait un atout supplémentaire.

Pour la construction de l'EPM du Rhône, le site retenu à l'issue des études préalables se situe sur la commune de Meyzieu, à l'ouest du centre bourg et à proximité de la Rocade Est lyonnaise.

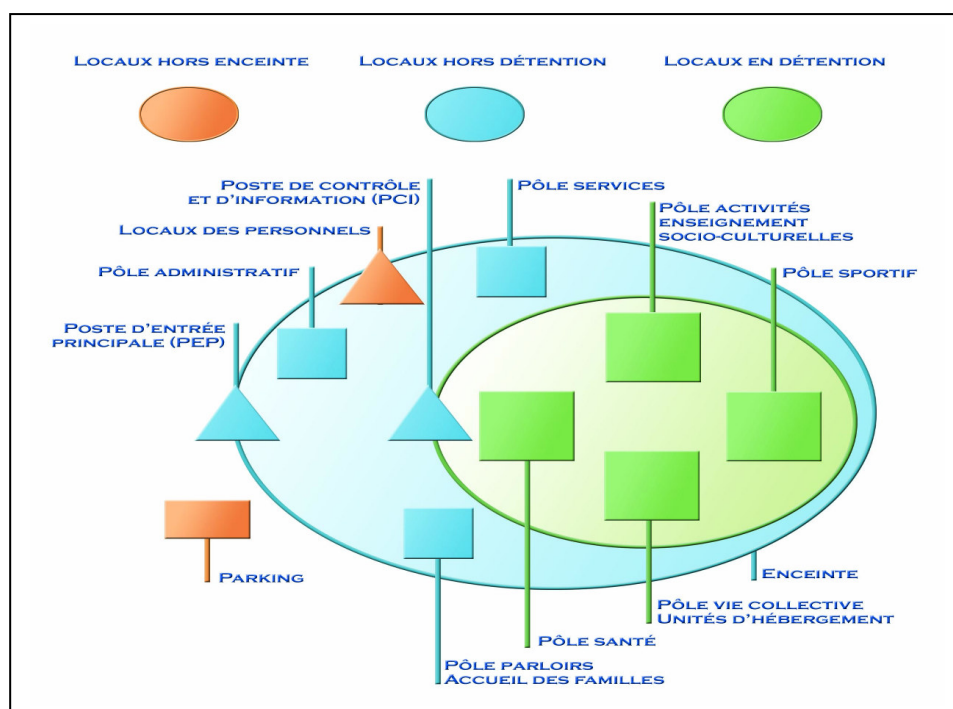
Le projet architectural

L'établissement pénitentiaire pour mineurs du Rhône est conçu comme une petite cité autour d'un grand espace central. La caractéristique architecturale de cette enceinte est celle d'un mur habité, englobant la façade d'une majorité des bâtiments. On retrouve à l'intérieur de la cité les différentes fonctions de la vie sociale : habitat, école, soins, administration. Le projet recherche une qualité de l'espace, avec un équilibre harmonieux des pleins et des vides. Le pisé est employé pour respecter l'identité régionale et intégrer l'EPM dans son environnement.

De l'extérieur l'image carcérale est adaptée à la spécificité de l'établissement avec une vision de l'enceinte plus urbaine que pour les autres établissements pénitentiaires, notamment du fait de l'absence de mirador. La dimension éducative et le suivi individualisé se traduisent dans le projet architectural par une organisation de l'établissement en différents pôles : éducatif, sportif, santé...

L'organisation de l'EPM

Le bâti décompose le site en trois espaces bien distincts : l'extérieur de l'enceinte, l'intérieur de l'enceinte hors détention et l'intérieur de l'enceinte en détention.



A l'extérieur de l'enceinte

A l'extérieur de l'enceinte se trouve l'entrée principale avec un parc de stationnement d'une capacité de 60 places pour les visiteurs et le personnel.

Le mur d'enceinte, simplement exprimé en béton gris clair se détache sur le glacis périphérique. Il vient se replier, pour former dans une longue faille l'entrée unique de l'établissement. Dans ce repli, le béton laisse la place au pisé, couleur dominante des bâtiments à l'intérieur de l'enceinte.

Au dessus du mur, les bâtiments de 6,30m de haut dépassent, exprimant la vie à l'intérieur de la cité.

A l'intérieur de l'enceinte

Zone hors détention

La zone hors détention est composée autour de 2 cours.

La **cour d'honneur** permet la circulation des véhicules. Elle est traitée pour partie de façon minérale et pour partie de façon végétale. Rectangulaire, elle est entourée de bâtiments de 2 étages sur 3 côtés, d'un étage sur le 4^{ème} côté.

La cour d'honneur dessert :

- le pôle parloir
- le greffe
- les locaux du personnel
- l'administration

La **seconde cour** est un jardin donnant sur le parloir.

Zone en détention

La zone en détention est protégée par une progression des dispositifs de sûreté. Les bâtiments sont disposés à la périphérie d'un vaste espace libre, au centre duquel se trouve **le terrain de sports**.



Les **7 pavillons d'hébergement** sont comme des maisons, avec leur accès individuel et leur cour, qu'une grille doublée d'une haie sépare de l'espace central. Les maisons sont disposées de telle sorte qu'il n'y ait aucun vis-à-vis entre elles. Leur cour, séparée du mur d'enceinte par le corps du bâtiment, est pour partie plantée d'herbe, pour partie minérale, et se prolonge par un préau.



Les 7 unités d'hébergement (5 unités garçons, 1 réservée aux filles et 1 pour les nouveaux arrivants) s'organisent de la même façon, avec au rez-de-chaussée une salle à manger et un espace de détente et à l'étage des cellules individuelles de 10,5 m² dotées d'un lit, un cabinet de toilette, une douche et un WC. Des cellules sont spécialement aménagées pour accueillir les personnes handicapées ou des jeunes mères accompagnées de leur enfant.

La **salle des sports**, face à l'entrée, est un bâtiment indépendant adossé au mur d'enceinte.

Le **pôle socio-éducatif**, au cœur de l'EPM, affirme clairement la démarche pédagogique volontaire exprimée par le programme. Il regroupe les locaux d'enseignement à l'étage, les ateliers de formation au rez-de-chaussée, des salles neutres, une salle de culte, une salle d'art plastique, un studio de création et la bibliothèque. Il dispose de sa propre cour sur laquelle donnent les bureaux des référents. La **salle polyvalente**, en forme d'ellipse, se démarque visuellement de l'ensemble.

Le **pôle santé**, qui vient refermer le dernier côté, au-dessus du porche et du greffe, est divisé en une unité de consultation de soins déambulatoires (UCSA) et une unité médicale.



La salle polyvalente

L'apport à l'économie locale

Création d'emplois pendant le chantier:

- appel aux entreprises locales pour les travaux sous-traités
- 6 000 heures consacrées par le groupement à des publics en insertion (embauche directe, contrat d'apprentissage, contrat de qualification)

Nouvelles ressources

- masse salariale : plus de 3 M €/an pour la commune d'accueil
- taxe d'habitation (personnels) ou taxe foncière
- dotations globales de fonctionnement : prise en compte des jeunes détenus dans la population locale
- activité commerciale renforcée : nouveaux consommateurs pour le commerce local

Création d'emplois après la construction

- 150 emplois publics
- une dizaine d'emplois privés dans les domaines de la restauration, la blanchisserie, la logistique, la maintenance...

Le calendrier

Novembre 2002	annonce du concept par le Garde des Sceaux, ministre de la Justice
2003	lancement des études de faisabilité par l'AMOTMJ appel à candidatures choix du terrain d'implantation
2004	lancement des appels d'offres études d'impact et dossiers d'enquête publique démarrage des études de conception
1 octobre 2004	notification du marché de conception-réalisation
27 mai 2005	obtention du permis de construire
Mi-juillet 2005	remise des études de projet par le groupement, validées le 3 août 2005
31 juillet 2005	acquisition du terrain
Novembre 2005	notification de la tranche conditionnelle démarrage des travaux
20 Avril 2007	réception des travaux
Juin 2007	mise en service par l'administration pénitentiaire

Les chiffres clés

Surfaces	surface de terrain : 43 000 m ² surface du centre pénitentiaire (S.H.O.N.) : 6 860 m ²
Capacité	60 places
Marché	durée contractuelle des travaux : 18 mois montant : 12,9 millions € TTC coût final estimé (CFE) hors acquisitions foncières pour l'ensemble du programme des 7 EPM : 109 500 000 € TTC

Les acteurs

Services affectataires

Ministère de la Justice - direction de l'administration pénitentiaire – direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Equipe de maîtrise d'ouvrage

Maître d'ouvrage : ministère de la Justice - direction de l'administration pénitentiaire – direction de la protection judiciaire de la jeunesse - direction de l'administration générale et de l'équipement

Mandataire du maître d'ouvrage : agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice

Assistant à la maîtrise d'ouvrage pour les études et le programme : OTH Conseil

Contrôle technique : CETEN Apave

Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé : Cossec

Groupement de conception réalisation

Entreprise mandataire : Dumez

Architectes : Pierre Vurpas et Associés

Bureau d'études : Technip TPS

Partenaires locaux

INEO Rhône Alpes	courants forts et faibles
Forclim Rhône Alpes	chauffage, ventilation, climatisation
Chosset et Luchessa	menuiseries extérieures alu et acier
SAS Chanard	métallurgie/serrurerie
SEEM	voiries et réseaux divers
SJTP	terrassements généraux et préparation fond de forme chantier
Isopoint services SAS	façades et peinture
Sols-réalisation	revêtement de sols souples
SD Chape	chapes
2H Energy	groupe électrogène
Kone	appareils élévateurs
SAS Ecodis	asservissement de désenfumage
SFD	ravalement de façade
EDP SARL	peinture
Isoltube	calorifuge réseaux
Parcs et sport	gazon synthétique
Multitherme	raccordements frigorifiques
Landric Christian	chapes
Tridem	raccordement électrique climatisation
Spac	tuyauteries du groupe électrogène

L'AMOTMJ

L'Agence de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice (AMOTMJ) est un établissement public administratif, créé le 31 août 2001, sous tutelle du ministère de la Justice. Il peut assurer la maîtrise d'ouvrage de plein exercice ou par mandat, et conclure et gérer des contrats de partenariats.

Principal service constructeur du ministère de la Justice, l'AMOTMJ a pour mission de construire, de rénover et de réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer. L'Agence participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires, en collaboration avec les directions de la Chancellerie : direction des services judiciaires, direction de l'administration pénitentiaire, direction de la protection judiciaire et de la jeunesse et direction de l'administration générale et de l'équipement.

L'Agence pilote plus d'une centaine d'opérations. Ses équipes opérationnelles, composées d'ingénieurs et d'architectes appuyés par des services administratifs, juridiques et financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis la recherche et la préparation d'acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, les études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique.

Elle met ainsi en œuvre des concours de maîtrise d'œuvre, des marchés de conception réalisation et des procédures innovantes comme les contrats de partenariat public-privé.

LA DPJJ et la DRPJJ Rhône-Alpes-Auvergne

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse prend en charge sur décision judiciaire, les mineurs délinquants (ordonnance du 2 février 1945), des mineurs en danger (articles 375 et suivants du code civil) ainsi que les jeunes majeurs sous protection judiciaire (décret du 18 février 1975). Ces mesures sont exercées par les services du secteur public et ceux du secteur associatif habilité.

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Structures :	15 directions régionales, 339 services opérationnels (foyers, centres éducatifs fermés, centres d'action éducative en milieu ouvert...) et 1253 établissements associatifs habilités.
Publics pris en charge :	120 000 jeunes pris en charge dont 41 000 par le secteur public (hors mesures d'investigation)
Ressources humaines :	8 000 agents du secteur public

Direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse (2 régions administratives - Rhône-Alpes, Auvergne - et 5 cours d'Appel - Chambéry, Grenoble, Lyon, Riom, Nîmes)

Structures :	35 établissements (21 services de milieu ouvert, 10 établissements d'hébergement, 12 unités éducatives d'activité de jour, 1 établissement pénitentiaire pour mineurs, 1 service éducatif auprès du tribunal)
Publics pris en charge :	14 500 jeunes pris en charge, dont 4 600 par le secteur public (hors mesures d'investigation)
Ressources humaines :	780 agents du secteur public

LA DAP et la DRSP de LYON

La **direction de l'administration pénitentiaire** a pour double mission la surveillance des personnes placées sous main de justice et la préparation de leur réinsertion (loi du 22 juin 1987).

Direction de l'administration pénitentiaire

Structures : 9 directions régionales et une mission outre-mer, 188 établissements (115 maisons d'arrêt, 60 établissements pour peine, 13 centres de semi-liberté), 103 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

Publics pris en charge : 59 000 détenus et 130 000 personnes suivies par les SPIP

Ressources humaines : 30 000 agents

Direction régionale des services pénitentiaires de Lyon (2 régions administratives - Rhône-Alpes, Auvergne - et 5 cours d'Appel - Chambéry, Grenoble, Lyon, Riom, Nîmes)

Structures : 21 établissements (15 maisons d'arrêt, 3 centres pénitentiaires, 1 centre de détention, 2 centres de semi-liberté), 11 SPIP

Publics pris en charge : 5 100 détenus et 16 000 personnes suivies par les SPIP

Ressources humaines : 2 600 agents